

FEDERATION FRANÇAISE DE RUGBY A XIII

# Plan National de Formation Fédérale



Saison  
2017/2018

## SOMMAIRE

<b>LES NOUVEAUTES 2017/2018 .....</b>	<b>2</b>
<b>1. LES DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>
<b>2. L'OFFRE DE FORMATION POUR LES ENTRAÎNEURS .....</b>	<b>4</b>
<b>3. LES DIPLOMES FEDERAUX .....</b>	<b>5</b>
<b>4. LES EQUIVALENCES ET LES RECONNAISSANCES .....</b>	<b>6</b>
<b>5. LE DIPLOME EDUCATEUR .....</b>	<b>7</b>
<b>6. LE DIPLOME ENTRAÎNEUR FEDERAL .....</b>	<b>8</b>
<b>7. LE DIPLOME ENTRAÎNEUR PERFORMANCE .....</b>	<b>9</b>
<b>8. LE DIPLOME ENTRAÎNEUR EXPERT .....</b>	<b>10</b>
<b>9. LA FORMATION VITA XIII .....</b>	<b>11</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>13</b>

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

LE DISPOSITIF DE RECYCLAGE DES DIPLÔMES FEDERAUX

DEMANDE DE DELIVRANCE DES DIPLÔMES FEDERAUX

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES D'ETAT

ATTESTATION D'APPARTENANCE A UN STAFF

## LES NOUVEAUTES 2017/2018

- ⇒ Mise en place d'Equipes Techniques Locales de Formation qui assureront la formation au diplôme « Educateur » au plus proche des clubs, sous la coordination de la cellule nationale de formation.
- ⇒ La formation « Entraîneur Fédéral » devient une compétence nationale de la FFRXIII. Elle sera donc organisée et mise en place par la cellule nationale de formation, en collaboration avec des formateurs locaux.
- ⇒ La formation « Entraîneur Fédéral » utilisera à partir de cette année la Formation Ouverte A Distance (FOAD) via la plateforme de formation Spiral Connect.
- ⇒ Les mentions du diplôme « Entraîneur Fédéral » sont supprimées, les stagiaires seront formés sur les caractéristiques de l'ensemble des publics lors de la formation (U14, U16, U19 et Seniors).
- ⇒ Mise en place d'une formation « VITA XIII », plan national Sport, Santé & Bien-être de la FFRXIII, autour de 3 programmes : SILVER XIII, RUGBY XIII LOISIR et FIT XIII.
- ⇒ Les travaux de création du diplôme fédéral de « Préparateur Physique de rugby à XIII » ont commencé.
- ⇒ Le CQP « Technicien sportif de rugby à XIII » a été inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (Arrêté du 28 juillet 2017 publié au JO du 5 août 2017).

# 1. LES DISPOSITIONS GENERALES

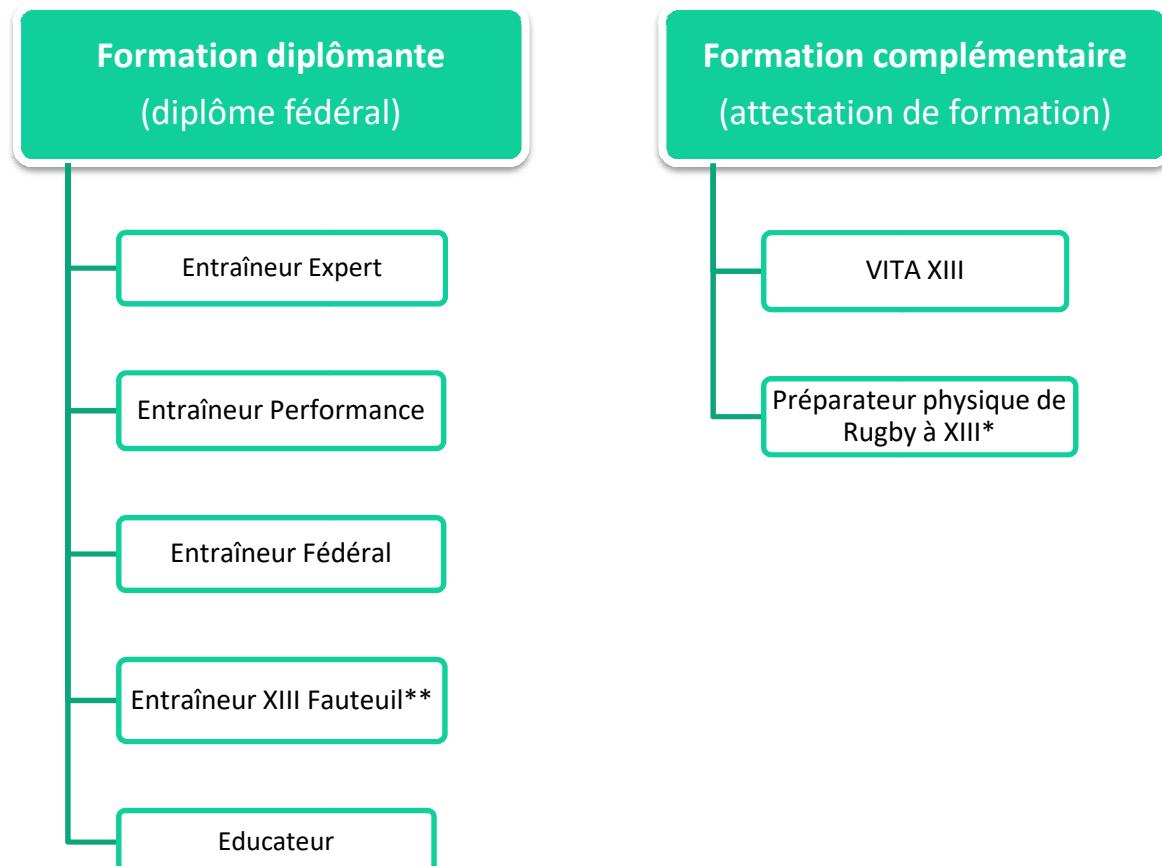
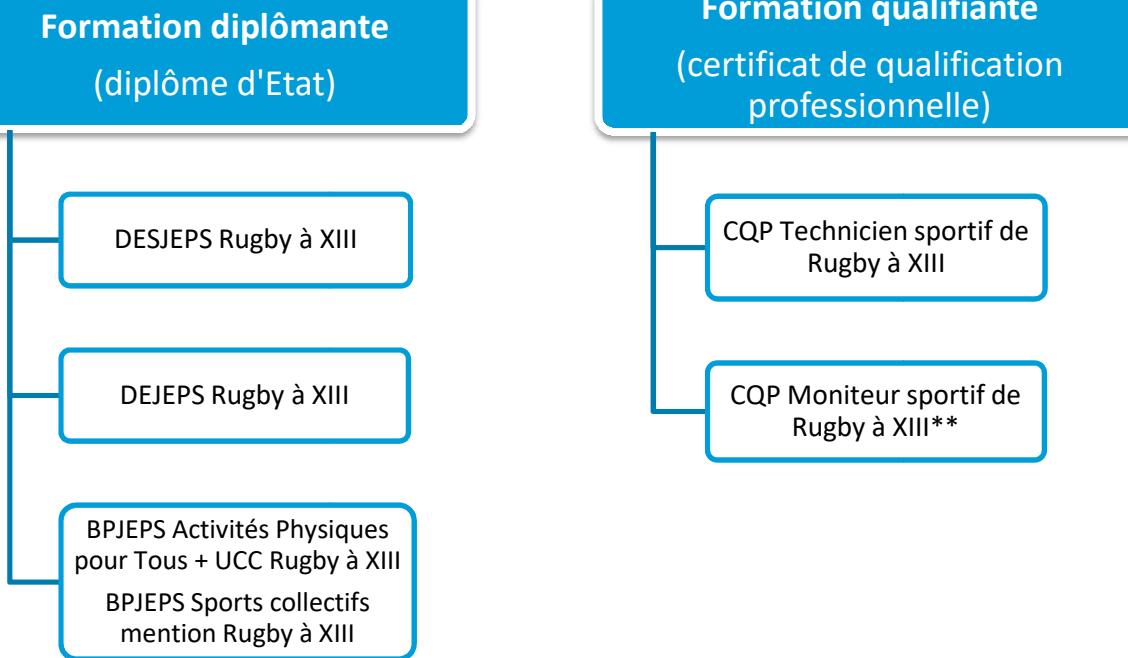
- L'obtention d'un diplôme fédéral peut se faire par la voie de la **formation initiale** ou par la **validation des acquis de l'expérience**.<sup>1</sup>
- Un candidat ne peut tenter d'obtenir qu'**un seul diplôme par saison**, quelque soit la modalité d'obtention (examen ou VAE).
- Un candidat inscrit en formation bénéficie des prérogatives du diplôme visé et peut obtenir, s'il en fait la demande, une licence d'entraîneur « **en formation** », **renouvelable une fois en cas d'ajournement**. Lors de la publication des décisions prises par le jury, les candidats ajournés seront dans l'obligation de renvoyer leur licence d'entraîneur « **en formation** » à la FFRXIII. Cependant, un candidat qui n'aurait pas obtenu son diplôme pendant ces deux années de formation pourra bénéficier d'une dérogation pour obtenir une licence d'entraîneur « **en formation** » une saison de plus, sous réserve de verser, lors de son inscription en formation, un chèque de caution du montant correspondant à l'amende pour non-respect des diplômes requis pour entraîner (cf. Les instructions financières de la saison en cours), à laquelle il serait soumis.
- Chaque diplôme est composé d'un ensemble d'**Unités Capitalisables** (UC) qui constitue le référentiel de certification. Ce référentiel fixe pour chaque unité les compétences attendues définies en objectifs terminaux. La durée de validité d'une unité capitalisable, quel qu'en soit le mode d'acquisition, est de **quatre ans**.
- L'inscription et la participation **assidue** à l'intégralité de la formation est **obligatoire** pour accéder aux évaluations certificatives (les Commissions Nationale et Régionales de Formation peuvent mettre en place un règlement intérieur précisant le fonctionnement général des formations qu'elles organisent).
- Les diplômes fédéraux doivent faire l'objet d'un **recyclage**, c'est-à-dire la **réactualisation des prérogatives** qu'ils confèrent, tous les **4 ans maximum**<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. « *La Validation des Acquis de l'Expérience* » en annexes

<sup>2</sup> Cf. « *Le dispositif de recyclage des diplômes fédéraux* » en annexes

## 2. L'OFFRE DE FORMATION POUR LES ENTRAINEURS



\*Encours de création / \*\*En projet de création

### 3. LES DIPLÔMES FEDERAUX

Il existe quatre diplômes fédéraux :

- **Entraîneur Expert**
- **Entraîneur Performance**
- **Entraîneur Fédéral**
- **Educateur**

↑  
Ordre hiérarchique

*Entraîneur XIII Fauteuil en projet de création*

#### Les exigences en matière de qualification

Selon le niveau de l'équipe entraînée, un diplôme fédéral minimum est exigé pour les entraîneurs et les entraîneurs adjoints :

Niveau de pratique	Diplôme fédéral minimum exigé		Diplôme d'Etat & Certification professionnelle
	Entraîneur	Entraîneur Adjoint	
Elite 1	Entraîneur Performance	Entraîneur Fédéral	DEJEPS Rugby à XIII
Elite 2			
<b>Division Nationale</b>			
<b>Division Fédérale</b>			
<b>Féminines</b>			
U19	Entraîneur Fédéral	Entraîneur Fédéral	CQP Technicien Sportif Rugby à XIII
U16			
U14			
<b>XIII Fauteuil</b>	Entraîneur XIII Fauteuil**	Entraîneur XIII Fauteuil**	CQH + Entraîneur XIII Fauteuil**
U12			BPJEPS APT + UCC Rugby à XIII
U10			BPJEPS Sports collectifs mention Rugby à XIII
U8	Educateur	Educateur	
U6			CQP Moniteur sportif Rugby à XIII**

\* Pour les équipes non-engagées en compétition officielle, une licence de dirigeant peut suffire.

\*\* Diplômes en projet de création.

## 4. LES EQUIVALENCES ET LES RECONNAISSANCES

### Les équivalences avec les anciens diplômes fédéraux (de septembre 2002 à septembre 2012)<sup>3</sup>

Un titulaire du diplôme fédéral...	Bénéficie par équivalence du diplôme fédéral...
Entraîneur 1	« Entraîneur Fédéral »
Entraîneur 2	
Entraîneur 3	« Entraîneur Performance »

### Les reconnaissances des diplômes d'Etat<sup>4</sup>

Un titulaire du diplôme d'Etat...	Bénéficie par reconnaissance du diplôme fédéral...
BPJEPS Activités Physiques pour Tous » + UCC Rugby à XIII	« Educateur »
BPJEPS Sports collectifs mention Rugby à XIII	« Entraîneur Fédéral »
BEES 1 <sup>er</sup> degré de rugby à XIII	
DEJEPS mention Rugby à XIII	
DESJEPS mention Rugby à XIII	« Entraîneur Performance »
BEES 2 <sup>ème</sup> degré de rugby à XIII	

Toute personne qui fera une demande de reconnaissance pour un diplôme obtenu il y a 4 ans ou plus devra participer à un stage de recyclage l'année de sa demande.

<sup>3</sup> Cf. « Demande de délivrance des diplômes fédéraux » en annexes

<sup>4</sup> Cf. « Demande de reconnaissance des diplômes d'Etat » en annexes

## 5. LE DIPLOME EDUCATEUR

L'**Educateur** prend en charge un groupe de joueur constituant une équipe, sur une saison, à l'occasion des entraînements et des déplacements sur les sites de rencontres, en proposant des séances organisées, adaptées à son public et en agissant en toute sécurité, en accord avec le Code du Fair-Play.

30 heures de formation organisées par la FFRXIII

### Les compétences attendues

- Comprendre le contexte culturel, institutionnel et environnemental du rugby à XIII en France
- Construire et organiser des séances de rugby à XIII
- Adapter son niveau d'intervention au public visé
- Transmettre, apporter les gestes techniques de bases
- Agir en personne responsable en accord avec le « Code du Fair-Play et des Règles du jeu »
- Agir, intervenir en toute sécurité

### Les prérogatives du diplôme

Le diplôme « Educateur » permet à son titulaire d'entraîner les équipes U6, U8, U10 et U12.

Réactualisation des prérogatives tous les 4 ans

### Les conditions d'entrée en formation

- ✓ Avoir plus de 16 ans
- ✓ Etre licencié à la FFRXIII
- ✓ **Etre dans le staff** d'une équipe de niveau concerné<sup>5</sup>

### Certification

Validation des connaissances lors de questionnaires en cours de formation et validation des compétences lors d'une séance pédagogique avec un public Ecole de Rugby et lors d'un challenge/d'un tournoi.



<sup>5</sup> Cf. « Attestation d'appartenance à un staff » en annexes

## 6. LE DIPLOME ENTRAÎNEUR FEDERAL

L'Entraîneur Fédéral prend en charge un groupe de joueur constituant une équipe à l'occasion des entraînements et des compétitions, selon le projet sportif annuel qu'il a défini, avec des intentions de victoire et de progrès.

60 heures de formation organisées par la FFRXIII

### Les compétences attendues

- Comprendre le contexte culturel, institutionnel et environnemental du rugby à XIII en France
- Construire, mener et articuler des séances d'entraînement
- Adapter son niveau d'intervention au public visé
- Définir un projet sportif pour son équipe
- Avoir son « style » d'entraîneur

### Les prérogatives du diplôme

Le diplôme « Entraîneur Fédéral » permet à son titulaire d'entraîner jusqu'aux équipes U14, U16, U19, Féminines, Division Fédérale et Division Nationale.

Réactualisation des prérogatives tous les 4 ans

### Les conditions d'entrée en formation

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Etre licencié à la FFRXIII
- ✓ **Etre dans le staff** d'une équipe de niveau concerné<sup>6</sup> (*entretien de positionnement pour le préparateur physique*)

### Certification

- Epreuve n°1 : Présentation-entretien du cahier de l'entraîneur
- Epreuve n°2 : Séance d'entraînement

### Dérogation

Un candidat entraîneur d'une équipe **U12** peut demander à suivre la formation « Entraîneur Fédéral » avec son équipe suite à un entretien de positionnement.



#### Utilisation de la plate-forme SPIRAL Connect

- ✓ Formation présentielles (face à face pédagogique) = 28h
- ✓ FOAD = 32h

<sup>6</sup> Cf. « Attestation d'appartenance à un staff » en annexes

## 7. LE DIPLOME ENTRAÎNEUR PERFORMANCE

L'**Entraîneur Performance** manage une équipe de joueurs selon le projet sportif pluriannuel qu'il a construit, avec comme objectif de constituer un collectif performant en mobilisant les ressources permettant d'investir les facteurs de la performance et de renforcer la capacité d'adaptation des joueurs.



### Les compétences attendues

- Analyser le contexte culturel, institutionnel et environnemental du rugby à XIII en France et dans le monde
- Construire, mener et articuler des séances d'entraînement
- Manager son projet sportif pluriannuel
- Évaluer son équipe et ses joueurs
- Observer et corriger collectivement son équipe
- Avoir son « style » d'entraîneur

### Les prérogatives du diplôme

Le diplôme « Entraîneur Performance » permet à son titulaire d'entraîner jusqu'aux équipes Elite 2 et Elite 1.

Réactualisation des prérogatives tous les 4 ans

### Les conditions d'entrée en formation

- ✓ Avoir plus de 18 ans
- ✓ Etre licencié à la FFR XIII
- ✓ **Etre dans le staff** d'une équipe de niveau concerné<sup>7</sup> (*entretien de positionnement pour le préparateur physique*)

### Certification

- Epreuve n°1 : Présentation-entretien du cahier de l'entraîneur
- Epreuve n°2 : Séance d'entraînement

### Dérogation

Un candidat entraîneur d'une équipe **U19** peut demander à suivre la formation « Entraîneur Performance » avec son équipe suite à un entretien de positionnement.

<sup>7</sup> Cf. « Attestation d'appartenance à un staff » en annexes

## 8. LE DIPLOME ENTRAINEUR EXPERT

L'**Entraîneur Expert** manage, avec son staff, un collectif selon le projet sportif pluriannuel qu'il a construit, avec comme objectif de le conduire vers l'excellence en permettant d'adapter son plan de jeu aux adversaires et de perfectionner les qualités individuelles des joueurs.

### Les compétences attendues

- Analyser le contexte culturel, institutionnel et environnemental du rugby à XIII en France et dans le monde
- Construire, mener et articuler des séances d'entraînement
- Manager son projet sportif pluriannuel
- Construire le « livre de jeu » de son équipe
- Manager son équipe, son staff, son environnement
- Gérer le match (avant, pendant, après le match)
- Analyser son équipe, ses joueurs, ses adversaires
- Adapter son « style » d'entraîneur
- Conduire des actions de formation de cadres sportifs

### Les prérogatives du diplôme

Le diplôme « Entraîneur Expert » permet à son titulaire d'entraîner jusqu'aux équipes professionnelles et les équipes nationales.

Réactualisation des prérogatives tous les 4 ans

### Les conditions d'entrée en formation

- ✓ Etre licencié à la FFRXIII
- ✓ Etre titulaire du diplôme « Entraîneur Performance »
- ✓ Etre entraîneur principal en fonction auprès d'une équipe Elite 1 ou Equipe de France
- ✓ Avoir 2 ans d'expérience en tant qu'entraîneur principal auprès d'une équipe Elite 1 ou Equipe de France

### Modalités d'entrée en formation

Sélection sur dossier de candidature (Curriculum vitae et lettre de motivation)

### Certification

Validation de modules de formation sur le principe de la formation continue.

## 9. LA FORMATION « VITA XIII »

La FFRXIII, au travers de son plan Sport, Santé et Bien-être « VITA XIII », souhaite développer et promouvoir le rugby à XIII comme facteur de loisir, de santé et de bien-être.

Il se décline en 3 programmes: le SILVER XIII, le Rugby XIII Loisir et le FIT XIII.



### SILVER XIII :

C'est un programme de **prévention « primaire »** pour lutter contre les effets délétères du vieillissement, notamment les déséquilibres et les chutes, en utilisant les gestes et le matériel pédagogique du rugby à XIII. Il s'adresse aux personnes du 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge en retour à l'activité physique et en découverte d'une nouvelle pratique. Il participe à la création ou au maintien du lien social et lutte contre l'isolement.

### RUGBY XIII LOISIR :

C'est un programme qui regroupe des **pratiques « aménagées »** du rugby à XIII. L'aménagement se fait soit sur le contact, soit sur le contexte de pratique. Les deux atouts principaux de ces pratiques sont que la logique interne du rugby à XIII reste intacte, malgré l'aménagement des règles ou des contextes de pratique, et la mixité de la pratique (femmes, hommes, enfants, jeunes, plus âgés, valides, handicapés...).

### FIT XIII :

C'est un programme d'**activités physiques de remise en forme** qui utilise les attitudes spécifiques des joueurs de rugby à XIII (la passe, la réalisation du tenu, les déplacements latéraux, les accélérations, le placage...) et le même matériel pédagogique (ballons, plots, boucliers, sacs de placage, échelles de coordination, swiss-ball, bandes élastiques...). Il s'adresse à tous les publics et peut s'organiser sur de nouveaux créneaux ou en parallèle des séances d'entraînement des enfants ou des conjoints. Il a des bienfaits sur le système cardiovasculaire, participe au renforcement musculaire et améliore le gainage, la souplesse et la coordination. Il participe à la création ou au maintien du lien social et lutte contre l'isolement.

## **La déclinaison de la formation « VITA XIII » :**

### **SILVER XIII :**

**Objectif de la formation :** permettre aux professionnels du sport d'acquérir des connaissances et de développer des compétences dans l'utilisation de l'activité rugby à XIII auprès d'un public 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> âge, avec comme objectif de lutter contre la sédentarité et les effets délétères du vieillissement.

**Finalité de la formation :** attestation de formation délivrée par la FFRXIII

**Public :** les professionnels du sport

#### **Pré-requis :**

- Etre titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelles ou certificat de qualification au sens de l'article L212-1 du Code du Sport
- Etre titulaire du PSC1 (ou équivalent)

**Durée de formation :** 14h

#### **Programme de formation :**

- Module « Sport Santé Seniors » : les pathologies liées au vieillissement – EfFORMip (7h)
- Module « Rugby à XIII » – FFRXIII (7h)
  - La présentation du rugby à XIII
  - Les gestes techniques du SILVER XIII (attraper, porter et passer le ballon ; se déplacer avec et sans le ballon ; aller au sol et se relever ; la réalisation du tenu).
  - La séance SILVER XIII
  - La mise en situation pratique
  - Rappels sur le secourisme

### **RUGBY XIII LOISIR & FIT XIII :**

**Objectif de la formation :** permettre aux intervenants d'acquérir des connaissances et de développer des compétences dans l'utilisation de l'activité rugby à XIII auprès d'un public en recherche d'amélioration de la santé et d'une pratique ludique.

**Finalité de la formation :** attestation de formation délivrée par la FFRXIII

**Public :** tout public

**Pré-requis :** être titulaire du PSC1 (ou équivalent)

**Durée de formation :** 7h

#### **Programme de formation :**

- Module « Sport Santé » : les bases anatomiques, physiologiques et musculaires
- Module « Rugby à XIII » :
  - Les pratiques aménagées
  - La séance FIT XIII
  - La mise en situation pratique

## ANNEXES

# LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

La **validation des acquis de l'expérience (VAE)** produit les mêmes effets que tout autre mode de contrôle de certification des compétences.

Peuvent être prises en compte, au titre de la validation, l'ensemble des compétences acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, **en rapport direct avec le contenu du diplôme**.

La durée minimale d'activité requise **ne peut être inférieure à 3 ans** dans les 5 dernières années.

Les diplômes fédéraux peuvent être obtenus par la VAE

Pour les **Sportifs de Haut Niveau** ayant été inscrits sur la liste officielle reconnue par le Ministère des Sports au cours des 5 dernières années, la durée minimale d'activité d'encadrement requise est de **1 an**.

Les diplômes pouvant être délivrés par VAE au sein de la FFR XIII sont les diplômes :

- **Educateur**
- **Entraîneur Fédéral**
- **Entraîneur Performance**

## La demande de VAE : la procédure

Possibilité de solliciter un accompagnement auprès de la Cellule Nationale de Formation

Renseigner toutes les parties du dossier de demande de VAE

Justifier chaque expérience par des attestations

Envoyer le dossier dûment rempli par courrier 2 mois avant la date du jury à la Cellule Nationale de Formation

La Cellule Nationale de Formation statue sur la recevabilité du dossier

*En cas de recevabilité*

Transmission du dossier au jury d'examen du diplôme visé

Vérification par le jury des compétences acquises en rapport avec le référentiel de certification du diplôme

Le jury peut demander un entretien avec le candidat

*Non validation*

*Validation intégrale*

*Validation partielle*

## **La demande de VAE : le dossier**

### **Le diplôme visé (cocher la case correspondante)**

Educateur

Entraîneur Fédéral mention

Entraîneur Performance

### **Le candidat**

Madame  Monsieur

Nom ..... Prénom(s) .....

Nom d'épouse : ..... Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....  
Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

Tel : (domicile) ..... (mobile) .....

### **Situation d'entraînement actuelle**

Club : .....

Fonction : .....

Equipe (catégorie/niveau) : .....

**Formation et diplômes obtenus (par ordre chronologique)**

Date	Scolaire et/ou universitaire	Professionnel	Rugby à XIII	Autre

**Expériences professionnelles (par ordre chronologique)**

Date	Employeur	Fonction	Compétences acquises en rapport avec le référentiel de certification du diplôme

## **Expériences bénévoles (par ordre chronologique)**

Date	Structure	Fonction	Compétences acquises en rapport avec le référentiel de certification du diplôme

## **PIECES A FOURNIR**

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Attestations d'expériences, photocopie des diplômes...

# LE DISPOSITIF DE RECYCLAGE DES DIPLÔMES FEDERAUX

Les diplômes fédéraux doivent faire l'objet d'un **recyclage**, c'est-à-dire la **réactualisation des prérogatives** qu'ils confèrent, tous les **4 ans** maximum.

**Quelques questions-réponses pour vous aider à mieux comprendre le dispositif de recyclage des diplômes fédéraux :**

## **1. Quels sont les diplômes concernés par le recyclage ?**

Les diplômes concernés par la réactualisation de leurs prérogatives sont les diplômes fédéraux suivants :

- Educateur
- Entraîneur Fédéral
- Entraîneur Performance
- Entraîneur Expert

## **2. J'ai obtenu un diplôme fédéral par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), est-il soumis à l'obligation de recyclage ?**

Oui. Quelle que soit la modalité d'obtention des diplômes, par la voie de la formation fédérale ou par la validation des acquis de l'expérience, tous les diplômes cités ci-dessus sont soumis à la réactualisation des prérogatives.

## **3. Quelle démarche dois-je faire pour recycler mon ancien diplôme fédéral (obtenu avant septembre 2012) ?**

Pour se mettre en conformité avec les exigences fédérales en matière de qualification, le titulaire d'un ancien diplôme fédéral (antérieur à septembre 2012) doit faire une demande d'équivalence avec les nouveaux diplômes fédéraux.

Si le diplôme fédéral concerné par la demande d'équivalence a été obtenu il y a 4 ans ou plus, le demandeur doit participer à un stage de recyclage l'année de sa demande.

## **4. J'ai un diplôme d'Etat, est-il soumis au recyclage ?**

Oui. Pour se mettre en conformité avec les exigences fédérales en matière de qualification, le titulaire d'un diplôme d'Etat doit faire une demande de reconnaissance avec les diplômes fédéraux.

Si le diplôme d'Etat concerné par la demande de reconnaissance a été obtenu il y a 4 ans ou plus, le demandeur doit participer à un stage de recyclage l'année de sa demande.

## 5. Comment puis-je réactualiser les prérogatives de mon diplôme fédéral ?

Il existe 3 modalités de recyclage des diplômes fédéraux :

- ✓ Participer aux stages de **formation continue** mis en place par la FFRXIII,
- ✓ Participer à **une partie de la formation** du diplôme concerné (cf. tableau ci-dessous),
- ✓ Se mettre à disposition des équipes de formation pour intervenir, en tant que formateur, dans **une partie de la formation** du diplôme concerné (cf. tableau ci-dessous).

Les programmes des formations de recyclage des diplômes fédéraux en tant que **participant ou intervenant**<sup>8</sup> :

Diplôme	Unités Capitalisables
<b>Educateur</b>	<b>UC2</b> « <i>Etre capable de conduire une démarche d'apprentissage pédagogique en rugby à XIII » (14h)</i> <b>ET</b> <b>UC3</b> « <i>Etre capable d'encadrer le rugby à XIII en sécurité » (4h)</i>
<b>Entraîneur Fédéral</b>	<b>UC3</b> « <i>Etre capable de construire et mener une séance d'entraînement en rugby à XIII » (14h)</i> <b>ET</b> <b>UC4</b> « <i>Etre capable d'encadrer le rugby à XIII en sécurité » (4h)</i>
<b>Entraîneur Performance</b>	<b>UC3</b> « <i>Etre capable de préparer, gérer et conduire un match et une séance d'entraînement en rugby à XIII » (14h)</i> <b>ET</b> <b>UC4</b> « <i>Etre capable d'encadrer le rugby à XIII en sécurité » (7h)</i>
<b>Entraîneur Expert</b>	<i>Programme défini de manière individualisée et partagée entre le jury et le candidat (comme pour la formation initiale)</i>

<sup>8</sup> Cf. Dispositifs de certification des diplômes fédéraux sur le site [www.ffr13.fr](http://www.ffr13.fr)

**6. Si je participe à une formation de recyclage pour mon diplôme fédéral, dois-je repasser les épreuves de certification ?**

Non. Dans le cas du recyclage, le candidat n'est pas soumis aux épreuves certificatives. Par contre, seule une participation **active et assidue à l'intégralité du programme défini** permet de valider le recyclage du diplôme.

**Contact :**

Audrey ZITTER, Cadre technique référente nationale de la formation

06.28.23.90.78 – [a.zitter@ffr13.fr](mailto:a.zitter@ffr13.fr)

# DEMANDE DE DELIVRANCE DES DIPLÔMES FEDERAUX

Je soussigné(e) : Nom ..... Prénom(s) .....

Sexe : M  F  Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

Tel : (domicile) ..... (mobile) .....

**Cocher la ou les cas(s) correspondante(s) :**

- Titulaire du diplôme **Entraîneur 1** ou **Entraîneur 2** (obtenu entre le 01/09/2002 et le 01/09/2012) demande la délivrance du diplôme **Entraîneur Fédéral**.
- Titulaire du diplôme **Entraîneur 3** (obtenu entre le 01/09/2002 et le 01/09/2012) demande la délivrance du diplôme **Entraîneur Performance**.

Fait à .....

Signature :

Le : .....

## PIECES A FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Photocopie du diplôme concerné.

## DOSSIER COMPLET A ENVOYER A LA FFRXIII

par courrier postal ou par mail (*coordonnées ci-dessous*)

# DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES DIPLÔMES D'ETAT

Je soussigné(e) : Nom ..... Prénom(s) .....

Sexe : M  F  Date de naissance : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Adresse mail : .....

Tel : (domicile) ..... (mobile) .....

***Cocher la case correspondante :***

Titulaire du **BPJEPS APT + UCC rugby à XIII** demande la délivrance du diplôme **Educateur**.

Titulaire du **BPJEPS Sports collectifs mention rugby à XIII ou BEES 1<sup>er</sup> degré de rugby à XIII** demande la délivrance du diplôme **Entraîneur Fédéral**.

Titulaire du **DEJEPS mention rugby à XIII** ou **DESJEPS mention rugby à XIII ou BEES 2<sup>ème</sup> degré de rugby à XIII** demande la délivrance du diplôme **Entraîneur Performance**.

Fait à .....

Signature :

Le : .....

## PIECES A FOURNIR

- Photocopie d'une pièce d'identité,
- Photocopie du diplôme concerné.

## DOSSIER COMPLET A ENVOYER A LA FFRXIII

par courrier postal ou par mail (*coordonnées ci-dessous*)

# ATTESTATION D'APPARTENANCE A UN STAFF

Je soussigné(e) ..... , en qualité de Président(e) du club  
..... :

- Atteste que ..... fait partie du staff de l'équipe de niveau ..... en qualité d'Entraîneur / Entraîneur adjoint / Préparateur physique (*rayer la mention inutile*),
- M'engage à lui permettre de suivre la formation fédérale à laquelle il/elle s'est inscrit(e) et d'effectuer, auprès de son équipe et dans les délais impartis, les épreuves d'évaluations correspondantes.

Fait à ....., le .....

Signature :



Pour toute information complémentaire :

**Audrey ZITTER**  
(CTS référente nationale de la formation)  
[a.zitter@ffr13.fr](mailto:a.zitter@ffr13.fr)  
06.28.23.90.78

[www.ffr13.fr](http://www.ffr13.fr)